

**COMPTE RENDU DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 05 FEVRIER 2022**

Nombre de conseillers municipaux élus	07
Nombre de conseillers municipaux en fonction	07
Présents	06
Absent(s) excusé(s)	01
Date de la convocation	26/01/2022

L'an deux mil vingt-deux et le 05 février à dix heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Mailholas, sous la Présidence de Monsieur CAZAUX Jean-Michel.

**PRESENTS :** Mesdames **GOUZE Ghislaine, LAMARQUE Marie, SOUILLE Liliane,** Monsieur **CARRERE Gérard, CAZAUX Jean-Michel, FIRMIN Laurent.**

**ABSENTS EXCUSES :** Madame **MASSE Magali.**

**Madame GOUZE Ghislaine a été élue secrétaire.**

**➤ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2021:**

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**1) Projet de construction d'une halle :**

Afin de permettre à la population de se retrouver à l'occasion d'événements festifs ou culturels, le conseil municipal envisage la construction d'une halle afin d'éviter tant que possible la location de chapiteaux onéreuse et contraignante en termes de sécurité. L'emplacement envisagé serait situé sur la place publique où se déroule le cassoulet traditionnel (voir plan et simulation 3G ci-jointes). La structure serait métallique avec une couverture en tuiles. Sa taille nécessaire est estimée pour l'instant à 15m X 15m. Il est aussi évoqué la possibilité de creuser sous la halle une réserve d'eau pour répondre à la demande du SDIS. Cette réserve pourrait être alimentée par la récupération d'eau de pluie ruisselant de la toiture. Il sera nécessaire avant d'avancer plus loin dans le projet, d'étudier et résoudre les problèmes éventuels de servitude que celui-ci peut occasionner.

**2) Classement de la voirie communale :**

Afin de permettre l'entretien des voies communales dans le cadre du pool routier de la Communauté de Communes du Volvestre, le Conseil doit s'assurer que tous les chemins concernés soient bien classés dans le domaine public de la commune. Après consultation des documents les plus récents archivés à la mairie, le conseil envisage de prendre les délibérations suivantes :

- Chemin de Bernoye : classement dans le domaine public (voir toutefois si nécessité de faire une délibération concomitante avec la mairie de Rieux).

- Partie haute du chemin des Bacquès : classement dans le domaine public (voir toutefois si nécessité de faire une délibération concomitante avec la mairie de Rieux).

- chemin de Bonne Fille : classement dans le domaine public.
- Côte de l'église : classement dans le domaine public.
- Chemin de Peyatte : classement dans le domaine public.
- Chemin de Bégely : classement dans le domaine public.
- Chemin de Marègne : classement dans le domaine public sur 70m (le reste du chemin reste classé chemin rural).
- Place de la mairie : classement dans le domaine public.

Il conviendra toutefois de s'assurer auprès du géomètre, du notaire et de la Communauté de Communes du Volvestre que ce classement n'est pas déjà acté.

### **3) Rénovation énergétique de la mairie - compte rendu de l'audit :**

L'appartement obtient une étiquette DPE C en consommation énergétique mais elle n'est pas représentative du niveau d'isolation du bâtiment car elle est basée sur des factures d'électricité qui ne correspondent pas à la consommation nécessaire pour chauffer le logement à 20C°. La consommation énergétique basée sur un calcul RTE obtient par contre une étiquette F nettement insuffisante. L'audit préconise donc plusieurs types de travaux : isolation des murs et remplacement des menuiseries, installation d'une pompe à chaleur réversible air-air, utilisation d'ampoules LED pour l'éclairage, isolation du plancher. Plusieurs scénarii sont proposés mais aucun ne peut être retenu pour le moment car ils supposent que le rez de chaussée soit chauffé, ce qui ne sera pratiquement jamais le cas . Les scénarii vont donc être revus en tenant compte de ce paramètre supplémentaire. Par ailleurs, l'audit signale que l'isolation du plafond perd de son efficacité en raison de sa vétusté. Le conseil va donc se renseigner pour savoir s'il est possible de bénéficier de l'opération « isolation à 1 euro ».

En ce qui concerne la réfection des volets, l'entreprise Roldan a transmis 2 devis :

Ponçage et peinture de tous les volets avec renforcement pour 4 paires + ponçage et peinture des portes + ponçage et peinture des fenêtres (à l'extérieur seulement : 4716 euros avec renforcement pour 4 paires de volets, 7866 euros avec fabrication de 4 paires de volets).

Le Maire signale que le SIVOM pourrait réaliser ces travaux en mettant du personnel et du matériel à disposition de la municipalité par convention. Le conseil décide donc d'attendre un devis de sa part avant de prendre une décision.

### **4) Définition des besoins de matériel informatique pour la mairie :**

La société Reprotect diligentée par la CCV a demandé quels étaient les besoins de la mairie en matériel informatique dans le cadre de la dotation octroyée par la CCV. Le Maire a proposé l'achat d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur. La société va se renseigner pour savoir si le vidéoprojecteur rentre bien dans le cadre de cette dotation. Le conseil propose aussi de demander un écran grand format.

### **5) Suivi de projets en cours :**

Travaux au cimetière : l'entreprise Raffin est venue creuser 5 emplacements afin qu'ils puissent être disponibles en cas de demande de concession. Les ossements récupérés ont soit été transférés au cimetière de Rieux Volvestre à la demande d'une famille, soit numérotés et déposés dans l'ossuaire communal.

Traversée d'agglomération par la D25 : les contrôles de vitesse effectués indiquent que près de 90 % de véhicules sont en excès de vitesse, 1/3 au-delà des 70km/h alors que la vitesse autorisée est de 50 km/h et

que la signalisation a été renforcée par la municipalité. Quelques véhicules ont même été enregistrés à plus de 100km/h ! Le secteur routier de Cazères va procéder à des mesures supplémentaires.

Pool routier : un trou est apparu dans la côte des Bacquès, probablement suite à la rupture d'une buse d'écoulement des eaux. Des travaux seront prochainement entrepris dans le cadre du pool routier 2022.

#### **6) Questions diverses :**

Le Maire rappelle que la commune de Mailholas parraine la localité de Dorgeling au Tibet menacée par la politique répressive du gouvernement chinois. Comme d'autres élus, il propose d'accrocher le drapeau tibétain au fronton de la Mairie durant la durée des jeux olympiques d'hiver en Chine en signe de protestation. Le conseil est d'accord avec cette proposition.

Le Maire présente un travail photographique réalisée par Antoine Firmin, résidant à Mailholas. Il illustre et recense de façon remarquable toutes les espèces d'orchidées que l'on trouve sur notre commune. Le conseil va réfléchir aux meilleurs moyens permettant de valoriser ce travail (site communal, panneaux, posters...)

Le Maire propose de souscrire un forfait de 198 euros auprès de la Sacem pour couvrir les associations communales (comité des fêtes, les clés du prieuré) lors des événements musicaux qu'elles peuvent organiser car la Sacem propose un tarif préférentiel aux municipalités.

Le comité des fêtes va être contacté afin de savoir sous quelle forme il souhaite organiser la fête locale qui devrait avoir lieu le dernier week-end du mois de juillet. La mairie devrait pouvoir bénéficier du matériel habituel du Sivom (podium, chapiteaux,...) et de son installation par ses agents en signant une convention avec le syndicat.

L'association « Les clés du prieuré » signale qu'elle compte organiser cette année plusieurs événements culturels sur la commune (concerts à la chapelle, petite fête de la musique, soirée théâtre). Elle demande pour l'aider à les financer une subvention de 500 euros pour l'année 2022. Par ailleurs, elle a pris contact avec l'organisateur du festival « Les troubadours chantent l'art roman » qui propose des spectacles musicaux de grande qualité dans des lieux ayant une valeur patrimoniale, tels que la chapelle de Mailholas. Au cas où l'organisateur proposerait un spectacle, l'association aurait besoin d'une somme de 500 euros supplémentaire. Le conseil décide d'accorder une subvention de 500 euros à l'association pour l'aider à organiser ses propres événements mais pense qu'il est encore un peu tôt pour s'inscrire dans le programme « Les troubadours chantent l'art roman ».

Fin de séance : 12H30

Le Maire,  
Jean-Michel CAZAUX



